

III. Le serment et l'écrit

Vers 1518, le bourgmestre, le petit conseil, les maîtres des *Zünfte* et le grand conseil de la ville de Zurich expliquaient dans un petit texte qui devait servir d'introduction à un nouveau livre municipal pourquoi ils ont demandé que ce dernier soit composé: »Le profit commun et chaque État ne sont pas sauvegardés seulement par le courage physique et la guerre, qui servent à se débarrasser de la violence, mais également, en particulier, par de bonnes constitutions (*pollicien*), de bons droits, ordonnances et lois, qui servent à extirper la méchanceté et l'injustice des accusateurs iniques et des malfaiteurs«¹. La composition d'un nouveau livre réunissant tous les textes en vigueur devait permettre au magistrat zurichois de »gouverner et juger d'autant plus justement«². Ce petit prologue ne fut finalement pas copié dans le registre³, mais il révèle combien les gouvernants de la fin du Moyen Âge étaient conscients de l'articulation entre le pouvoir et les usages de l'écrit.

Le rôle de l'écrit dans l'exercice du pouvoir au Moyen Âge fait l'objet d'une attention soutenue des historiens depuis quelques décennies⁴. Une impulsion forte a été donnée par les travaux d'anthropologues comme Jack Goody

1 »Wann das ist, das gmeiner nutz und ein yeder stat nit allein wirt enthalten durch manhafte und krieg, damit man gwalt vertribt, besonnder ouch durch gût pollicien, recht ordnungen und satzungen, damit der unrechtlichen anleger und übelтетigen menschen boßheit und ünrecht wirt ußgerüdt«, StAZH A 43.1.3, n° 8.

2 Ibid.: »damit einem yeden dest gemesser geregiert und gericht wird«.

3 Thomas WEIBEL, *Erbrecht und Familie: Fortbildung und Aufzeichnung des Erbrechts in der Stadt Zürich. Vom Richtebrief zum Stadterbrecht von 1716*, Zurich 1988, p. 132–133; le texte sert bien d'introduction au brouillon, mais n'a pas été repris dans la mise au propre du registre.

4 Voir en part. Étienne ANHEIM, Pierre CHASTANG, *Les pratiques de l'écrit dans les sociétés médiévales (VI^e–XIII^e siècles)*, dans: *Médiévales* 56 (2009), p. 5–10; Pierre CHASTANG, *L'archéologie du texte médiéval: autour de travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge*, dans: *Annales* 63/2 (2008), p. 245–269; ID., *La ville, le gouvernement et l'écrit*, p. 25–40; BRUNNER, Douai, p. 53–78, qui évoquent également la »nouvelle érudition«, le *new criticism*.

sur le passage d'une civilisation orale à une civilisation de l'écrit⁵, puis par le livre fondateur de l'historien britannique Michael Clanchy sur l'écrit dans l'Angleterre à l'époque anglo-normande⁶. Les travaux menés à Münster autour de Hagen Keller sur la »pragmatische Schriftlichkeit« ont eu un écho considérable (*Schriftlichkeit* est certainement le mot allemand le plus utilisé par les médiévistes non germanophones)⁷. Nous les évoquerons fréquemment, ainsi que l'autre grand programme sur la scripturalité dans l'espace germanophone, sis à l'université de Zurich, autour de Roger Sablonier puis de Simon Teuscher, pour s'en tenir à eux⁸.

Depuis un article de Joseph Morsel, paru en 2000 mais qui garde aujourd'hui toute sa force, des travaux se multiplient aussi dans le monde francophone⁹. D'ailleurs, certaines études portent maintenant aussi sur les liens entre écrit et pouvoir en ville. Plusieurs ouvrages collectifs et monographies ont paru ou sont en voie de parution¹⁰, avec un intérêt marqué pour l'enregistrement des délibérations communales¹¹.

5 Voir notamment Jack GOODY, Ian WATT, *The Consequences of Literacy*, dans: *Comparative Studies in Society and History* 5/3 (1963), p. 304–345, et Jack GOODY, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris 1979 (1^{re} éd. anglaise 1977).

6 Michael CLANCHY, *From Memory to Written Record. England, 1066–1307*, Malden, MA 2013 (1979).

7 KELLER, *Oralité et écriture*, présentait ses principales thèses au moment où son programme de recherche prenait fin. Cf. également Christoph DARTMANN, Thomas SCHARFF, Christoph Friedrich WEBER (dir.), *Zwischen Pragmatik und Performanz. Dimensionen mittelalterlicher Schriftkultur*, Turnhout 2011.

8 »Schriftlichkeit, Kommunikationskultur und Herrschaftspraktiken im Spätmittelalter«, <http://www.hist.uzh.ch/fachbereiche/mittelalter/emeriti/sablonier/projekte/nf-schriftlichkeit/schlussbericht.html> (25/3/2024); »Medien der Ordnung. Praktiken des Umgangs mit Rechtsaufzeichnungen und Wandel der politischen Kultur (1200–1500)« dirigé entre 2005 et 2013 par Simon Teuscher dans le cadre du vaste programme suisse »Mediality«, www.mediality.ch (25/3/2024).

9 MORSEL, *Ce qu'écrire veut dire*; ID., *Du texte aux archives*; ANHEIM, CHASTANG, *Les pratiques de l'écrit*, et tout le dossier dont ce texte est l'introduction; CHASTANG, *L'archéologie*.

10 BRUNNER, Douai; CHASTANG, *La ville, le gouvernement et l'écrit*; CROUZET-PAVAN, LECUPPRE-DESJARDIN (dir.), *Les mots de l'identité urbaine*; Kouky FIANU, Michel HÉBERT, *Introduction*, dans: *L'écrit et la ville*, p. 7–21.

11 GAUDREULT, *Pouvoir, mémoire et identité*; François OTCHAKOVSKY-LAURENS, *La vie politique à Marseille sous la domination angevine (1348–1385)*, Rome 2018; ID., VERDON, Laure (dir.), *La voix des assemblées. Quelle démocratie urbaine au regard des registres de délibérations? Méditerranée-Europe, XIII^e–XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence 2021.

En revanche, la scripturalité du serment urbain à la fin du Moyen Âge n'a pas encore été étudiée pour elle-même. Notre travail entend justement articuler serment et rituel, serment et échange politique, au fond, serment et communication. Or, il est impossible d'étudier la communication sans s'interroger sur les médias qui la rendent possible. Ceux-ci étaient oraux et écrits, ou les deux à la fois. Les pratiques juratoires ne pouvaient pas se passer de l'oral ou du rituel, alors qu'elles pouvaient a priori avoir lieu sans recourir à l'écrit. Mais c'est bien entendu par les écrits – à côté de l'iconographie – que nous les appréhendons, et comme nous y invite Joseph Morsel, la première question à se poser est: »pourquoi ai-je des sources?«¹² L'histoire de l'Occident médiéval n'est pas celle du passage d'une culture de l'oral au monde de l'écrit, les deux coexistant dans la complémentarité. Mais la question du rapport entre l'oral et l'écrit s'impose particulièrement dans le cas du serment.

De manière générale, les études sur la diplomatie urbaine sont rares, malgré l'existence de certaines œuvres précoces¹³. Certes, les élèves de Hagen Keller, travaillant sur les villes italiennes des XII^e et XIII^e siècles se sont intéressés à l'utilisation d'écrits dans les prestations de serments, et même aux serments dans les *libri di statuti*¹⁴. Des travaux sur Bâle et sur Lucerne au XV^e siècle touchent aussi à cet aspect, sans que le serment soit au cœur de leurs réflexions¹⁵. Quant aux grandes études sur le serment, elles sont antérieures à la période d'intérêt pour la »pragmatische Schriftlichkeit« et ne se préoccupent pas du tout ou que peu de cet aspect¹⁶. Il est donc logique que les premiers travaux sur les livres de serments du Rhin supérieur soient relativement récents¹⁷.

Dans ce dernier temps de notre travail, nous prendrons les sources elles-mêmes pour objet d'étude, nous nous intéresserons aux modalités de produc-

¹² MORSEL, Ce qu'écrire veut dire, p. 5.

¹³ Walter PREVENIER, Thérèse DE HEMPTINNE (dir.), La diplomatie urbaine en Europe au Moyen Âge, Louvain 2000. Les travaux récents sur les registres municipaux dans l'Empire sont nombreux. Voir la bibliographie du projet Index Librorum Civitatum, <http://www.stadtbuecher.de/> (25/3/2024).

¹⁴ DARTMANN, Schrift im Ritual. Sur les *libri di statuti*, voir en part. KELLER, BUSCH (dir.), Statutencodices des 13. Jahrhunderts.

¹⁵ WEBER, Vom Herrschaftsverband zum Traditionsverband?; ID., Schriftstücke in der symbolischen Kommunikation; RAUSCHERT, Herrschaft und Schrift.

¹⁶ PRODI, Il sacramento; HOLENSTEIN, Die Huldigung; KOLMER, Promissorisches Eide.

¹⁷ BUCHHOLZER, RICHARD, Die städtischen Eidbücher; ID., Villes médiévales et serment; RICHARD, La parole et l'écrit dans les livres de serments des villes du Rhin supérieur à la fin du Moyen Âge, dans: Anne MAILLOUX, Laure VERDON (dir.), L'enquête en questions. De la réalité à la »vérité« dans les modes de gouvernement (Moyen Âge/Temps modernes), Paris 2014, p. 103–113.

tion, à la multiplicité des usages, et aux stratégies de conservation et de transmission de la scripturalité du serment¹⁸. En effet, celle-ci évolue et s'étend considérablement au cours du xv^e siècle. Vers 1400, les villes de notre corpus n'ont pas encore de livres de serments, à l'exception de Constance (1389)¹⁹; un siècle plus tard, le tableau est complètement différent, avec des innovations documentaires qui révèlent, mais aussi transforment, des pratiques de pouvoir²⁰. Il s'agit donc de comprendre les effets que cette évolution a exercés sur la façon dont le serment était mis en écrit et sur la manière dont ces écrits étaient utilisés et conservés pour influencer les échanges entre jureurs, jurataires et spectateurs. Bien sûr, l'écrit change la façon d'exercer le pouvoir, mais aussi la façon de faire face au pouvoir. Nous reprenons à notre compte les mots de Pierre Chastang: »L'écriture n'asservit pas; elle ne libère pas davantage. Mais elle concourt à une transformation des modes et des discours par lesquels l'autorité exerce et légitime son pouvoir, l'administration devenant en particulier l'objet de multiples procédures de contrôle. Les formes de la contestation du pouvoir suivent un processus de transformation parallèle«²¹.

Pourquoi cette mise en écrit croissante du serment? Les historiens se sont affranchis du grand récit, téléologique et trop peu nuancé, de la croissance de l'écrit comme grand mouvement de rationalisation ou de modernisation²². Mais cette scripturalisation est-elle le signe que les dimensions rituelle et orale du serment ne suffisaient plus pour assurer son efficacité? Autrement dit, la mise en écrit du serment par la ville consacrait-elle son déclin comme technique de gouvernement et changeait-elle sa nature ou, au contraire, témoignait-elle de sa vigueur et lui assurait-elle une nouvelle dynamique? D'autre part, comment la relation entre gouvernants et gouvernés fut-elle affectée par l'intégration du serment dans la culture de l'écrit?

Pour étudier ces questions, nous envisagerons d'abord la circulation des formules juratoires permise par les pratiques de l'écrit, à plusieurs niveaux:

¹⁸ Nous reprenons ici le classique, mais indépassé (tout au plus affiné) triptyque »making, keeping, using« de CLANCHY, *From Memory to Written Record*. JUCKER, *Gesandte, Schreiber, Akten*, p. 23–31, présente de façon remarquable ces trois processus et les enjeux de leurs études respectives.

¹⁹ Staatsbibliothek zu Berlin, Ms. germ. fol. 957, éd. par FEGER (éd.), *Vom Richtebrief zum Roten Buch*.

²⁰ Voir Harmony DEWEZ, *L'innovation documentaire à la fin du Moyen Âge*, dans: *Médiévales* 76 (2019), p. 5–10, ici p. 7.

²¹ CHASTANG, *La ville, le gouvernement et l'écrit*, p. 41.

²² Michael JUCKER, *Pragmatische Schriftlichkeit und Macht: Methodische und inhaltliche Annäherungen an Herstellung und Gebrauch von Protokollen auf politischen Treffen im Spätmittelalter*, dans: DARTMANN, SCHARFF, WEBER (dir.), *Zwischen Pragmatik und Performanz*, p. 405–441, ici p. 408–409.

entre les villes, c'est-à-dire entre les chancelleries, mais aussi à l'intérieur des villes, entre les autorités urbaines et les officiers ou les bourgeois ([chap. 7](#)). Nous nous attacherons ensuite à étudier la matérialité et la médialité des écrits du serment, car les modes de communication qu'ils permettaient, c'est-à-dire leurs usages et leur réception, mais aussi leur conservation, en dépendaient ([chap. 8](#)). Il sera alors temps de se pencher sur ces usages et d'essayer de comprendre leurs enjeux ([chap. 9](#)).